309.44
B32r
v.3

Baudrillart

Basses-Alpes

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44
Book B32r
Volume 3

Ja 09-20M

370

305.14
B32r
v.3

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL
DES POPULATIONS AGRICOLES

LES BASSES-ALPES

I

ASPECT DU PAYS. — LES CANTONS PAUVRES ET LES CANTONS RICHES

On ne peut se défendre d'une réflexion triste en visitan les Basses-Alpes. La nature y avait préparé la fécondité, l'homme y a créé le dénuement. Ce que j'ai dit des conséquences du déboisement dans quelques autres parties de la Provence s'accuse ici avec un relief singulier. L'homme avait devant lui des forêts immenses qui couvraient les sommets et les pentes d'une végétation abondante. Il a supprimé ces sources pour ainsi dire gratuites de richesses naturelles dans l'espoir chimérique d'obtenir d'autres cultures des revenus supérieurs. Le fruit de ces vaines tentatives a été la ruine, non seulement des particuliers, mais du pays lui-même. Avec la forêt ont disparu les riches prairies et les gras pâturages. En étendant la nudité, l'homme étendait du même coup la dévastation ; il changeait les éléments de fertilité en fléaux destructeurs et il déchaînait les eaux et les vents dont aucun obstacle désormais ne modérait le cours. Révolution désastreuse qui s'étend sur environ la moitié du pays et qui, sur une superficie de

1890

p. 27582

695,000 hectares, en abandonne 354,000 à la pauvreté. Je passe rapidement sur le spectacle que présente une grande partie de ces terres frappées de stérilité : sur des pentes désolées, quelques misérables broussailles retenant à peine le peu de terre végétale que n'ont pas entraînée les eaux ; çà et là de pauvres habitations apparaissant comme perdues au milieu de ces vastes solitudes ; à de rares intervalles, des lambeaux de verdure, des morceaux de prairies qui ne semblent là que pour rappeler ce que ces contrées ont été et ce qu'elles pourraient être encore ; puis des ravins de tous côtés dont l'œil n'atteint pas les sombres profondeurs ; des lits de cailloux roulés, de plusieurs mètres d'épaisseur, qui enveloppent les arbres jusqu'au sommet et qui, accrus d'une année à l'autre, finissent souvent par emporter les tabliers des ponts; s'il survient quelque crue subite, les eaux roulant en cataractes dans d'immenses étendues avec un bruit de tonnerre. Voilà, sans que je prétende en avoir épuisé tous les traits, l'aspect qui ne cesse guère de frapper les regards quand on parcourt les étendues comprises entre Barcelonnette et la frontière italienne, entre Digne et Castellane. L'imagination peut être frappée de ce qu'il y a là de sauvage grandeur, et le peintre ou le poète en tirer de saisissants tableaux ; mais celui qui se préoccupe du souci de savoir ce qui fait les populations nombreuses et aisées a besoin de se défendre contre une impression de découragement à la vue du mal que l'homme s'est fait à lui-même par de faux calculs ; il s'étonne de voir quels longs efforts il faut faire, quelles luttes énergiques il faut soutenir pour ne réparer que de la manière la plus imparfaite ce mal qui s'est accru peu à peu et qui a dépassé toutes les prévisions en faisant payer à une postérité reculée l'erreur et le tort des générations disparues.

Tout démontre que, dans ces régions, l'arbre et l'homme étaient faits pour vivre ou pour disparaître ensemble. Il n'en est pas ainsi habituellement. En remplaçant la forêt

par la culture, on a vu presque partout la population se multiplier avec le grain qui sert à l'alimenter ou avec les moyens d'échange fournis par des productions variées. Mais quand le sol est de nature telle qu'il n'a de stabilité qu'à la condition que la production forestière en tienne les parties agrégées et qu'elle contribue au bon aménagement des sources à la fois retenues et utilisées par la forêt, alors ce que l'habitant a de mieux à faire, c'est de continuer à unir avec elle sa destinée. Qu'il lui abandonne donc le faîte et les flancs de la montagne. Ceux qui en habitent les bords profiteront de son exploitation et cultiveront en sécurité le sol qui les environne. De là, ce mouvement vers le reboisement auquel la situation des populations agricoles est si fortement intéressée et que lui fait méconnaître trop souvent encore l'avantage transitoire qu'elle trouve à la vaine culture. Comme il arrive en plus d'un cas, le petit intérêt du moment qui presse davantage lui cache l'intérêt beaucoup plus grand qui n'apparaît que dans le lointain. C'est le spectacle qu'ont fréquemment donné les populations agricoles des Basses-Alpes comme des autres départements, et il faut s'applaudir que ces résistances aient fini par s'amoindrir ou par céder. On reboise aux environs de Barcelonnette et de Saint-Paul, dans les vallées de l'Ubaye et de l'Ubeyette, on reboise aux alentours de Digne, de Barême et de Senez. Il y aurait injustice à méconnaître les heureux effets obtenus, effets réels et dont les populations apprécient de plus en plus les bienfaits. Mais, quelle qu'en soit déjà l'étendue que représentent ces reboisements, en comparaison des espaces restés déserts et stériles la plus grande partie de cette œuvre de régénération reste à faire.

Ces considérations étaient nécessaires pour caractériser la situation des populations rurales des Basses-Alpes. Non qu'il soit rare que, dans d'autres contrées, la population montagnarde soit pauvre. Mais quand la montagne ajoute

aux conditions naturelles qui la font pauvre les causes artificielles qui aggravent cette pauvreté, alors la différence sera bien plus tranchée. Telles sont les Basses-Alpes. La partie montagneuse est de beaucoup plus dénuée que celle qui remplit la plaine et la vallée de la Durance. On doit aussi tenir compte de la situation au midi ou au nord. Dans la région septentrionale, on pourrait douter souvent qu'on a devant soi le sol de la Provence. C'est le seigle, l'orge, l'avoine, le blé, la pomme de terre; c'est, par suite, une population de laboureurs dans les conditions communes aux populations de ce genre. Toute autre est la vallée de la Durance, chauffée par l'ardent soleil et fécondée par de nombreux canaux en-dessous de Sisteron. Toute la végétation provinciale réapparaît. A partir de Digne et de Ventavon, l'olivier, l'amandier recommencent à se montrer; le figuier et le mûrier croissent en pleine terre; la vigne occupe une assez grande place et produit un vin qui n'est pas sans valeur. Est-ce à dire que la situation septentrionale ou méridionale détermine nécessairement le degré d'aisance des habitants? En fait, les cantons signalés comme les plus pauvres appartiennent à la région du Midi: tel est Peyruis, dans l'arrondissement de Forcalquier, si fertile d'ailleurs dans ses autres parties; tels sont Colmon et Sénez, dans l'arrondissement de Castellane, placé au sud-est. Ces cantons rivalisent pour ainsi dire de pauvreté avec les cantons septentrionaux de Mézel et de la Javie, situés sur Digne; de Turrière, dans l'arrondissement de Sisteron, d'Allos et de Lanzel, dans celui de Barcelonnette. Le canton des *Mées,* qui appartient à l'arrondissement de Digne, est au contraire le plus fertile du département.

La population des Basses-Alpes est surtout agricole. Les villes n'y jouent qu'un rôle secondaire. Le chef-lieu lui-même, Digne, a un aspect éminemment rural. Les attelages de bœufs qui la traversent à chaque instant nous ont plus frappé que ses rues et ses monuments. Les autres villes que

nous avons nommées ne sont guère autre chose que des marchés. On y rencontre très peu d'aristocratie et de haute bourgeoisie. La statistique agricole atteste cette prédominance de l'élément rural, elle constate 100.000 individus occupés par les travaux des champs. L'industrie en employe environ 11.500, le commerce près de 7.000. Parmi les autres groupes, les professions libérales sont représentées par 6.600 personnes. En faisant porter nos recherches sur la population agricole, c'est de ce qui constitue la très grande majorité et la force vive du département que nous nous occuperons.

II

ÉTAT MORAL. — LA FAMILLE RURALE ET LES COUTUMES SUCCESSORALES DANS LES BASSES-ALPES; LEURS CONSÉQUENCES MORALES ET ÉCONOMIQUES.

J'ai touché à l'état intellectuel de ces populations en parlant de l'instruction dans les trois départements provençaux ; on a vu que les Basses-Alpes s'y sont, jusqu'à un certain point, distinguées à une époque assez éloignée. Barcelonnette produisait des maîtres d'école, et en exportait même pour les besoins d'autres pays, quand les instituteurs étaient rares faute d'un emploi régulier et assez rémunérateur pour leur assurer de suffisantes conditions d'existence. L'esprit des Bas-Alpins est vif et habile, selon l'expression vulgaire, à se retourner. Il est généralement juste et sain. Ces qualités ont reçu quelque atteinte pourtant dans le voisinage d'un petit nombre de villes où les opinions extrêmes, sinon violentes, ont leur foyer. Le mouvement socialiste de 1848 y a trouvé de l'écho. Parmi ces campagnards, les uns dénués de propriété, les autres qui trouvaient la leur trop petite en face de leurs voisins mieux accommodés, on comptait un certain nombre de *partageux*. On sait que c'est le nom vulgaire qu'on donnait à ceux qui

rêvaient un partage des terres opéré à leur profit par voie d'autorité. Minorité restreinte et impuissante, qui se perd dans la masse des paysans intéressés à l'ordre par la propriété qu'ils possèdent ou pour celle qu'ils espèrent devoir à leur travail et à leur épargne. Il en est presque de même de cette minorité inquiète et remuante qui, sans aller jusqu'au communisme, affecte en toutes choses les idées et le langage révolutionnaires. Le village en est rarement entamé : la ferme et la chaumière l'ignorent presque absolument. La montagne est même restée assez fidèle aux anciennes traditions, et l'on assure que la lecture en commun des livres saints ou d'ouvrages de religion n'est pas un fait très rare sous le toit de ces paysans. C'est aussi dans la montagne plus particulièrement qu'on rencontre l'esprit avisé, développé par la nécessité même. Quand la terre se refuse, il faut bien inventer quelque métier, lorsqu'on ne se résout pas à exercer le brigandage comme certains montagnards, et qu'on tient au contraire à honneur de vivre de son travail.

La population est tempérante au plus haut degré. La consommation alcoolique moyenne, selon l'enquête sénatoriale sur la consommation de l'alcool (1886-1887), donne 2 litres et demi par tête chaque année et 28 litres pour le vin. Ces chiffres sont au nombre des plus bas. On compte en tout 1.118 cabarets, un débit par 118 habitants, et ce débit peut être regardé en plus d'un cas pour l'ouvrier rural comme une sorte de restaurant. On compte aussi par an 96 cas seulement d'ivrognerie, c'est-à-dire 73 pour 100.000 habitants. Cela fait petite figure auprès du Calvados et du Finistère.

L'économie poussée jusqu'à la parcimonie, surtout au début de la carrière, n'est pas une passion sordide chez les Bas-Alpins. Le paysan a son but, son idée : acheter un coin de terre, très souvent aussi émigrer pour revenir. On me cite des localités où il s'est fait des prodiges en ce genre, telle

que Valensole, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne, qui n'a pas plus de 3.300 habitants. Or, assez récemment, un notaire avait réuni, en une dizaine d'années, 200.000 francs placés par une cinquantaine de paysans qu'on réputait très peu aisés. On se fait à peine une idée de ce que ces économies représentent d'efforts et de privations du moindre superflu.

Outre la tempérance et l'économie, j'ajoute qu'aucun département français ne compte moins de naissances illégitimes. Le chiffre, sur 100 naissances, n'en est que de 1,37. C'est moins encore que les départements les plus honorablement notés, à ce point de vue : l'Ardèche, les Hautes-Alpes, le Gard, l'Ille-et-Vilaine. On peut d'autant plus en faire un mérite à ces populations des Basses-Alpes que les occupations pastorales auxquelles se livre une partie d'entre elles, permettent plus facilement d'échapper à la surveillance. On doit convenir malheureusement qu'il y a un fâcheux revers de médaille. Les attentats contre la vie de l'enfance sont proportionnellement nombreux. L'explication d'un tel contraste peut tenir en partie à quelque reste de dureté ou même de sauvagerie dans les mœurs, mais elle se trouve principalement dans cette honnêteté même de la grande majorité qui ajoute à la honte de la faute et l'oblige à se cacher. C'est une règle générale que, dans les villes et dans les campagnes où les naissances illégitimes sont les plus nombreuses, la proportion des infanticides décroît ; l'état de fille-mère s'y étale avec une sorte d'impudence. Le département de la Seine présente à cet égard la plus complète contrepartie avec celui des Basses-Alpes. La naissance illégitime n'y flétrit pas la mère dans certaines classes, et l'on n'y compte qu'un attentat contre l'enfant sur mille naissances illégitimes.

Pénétrons dans l'intérieur de la famille, et insistons sur les traits particuliers qui n'ont pas trouvé leur place ou qui

n'en ont trouvé qu'une insuffisante dans le tableau des autres populations provençales.

Je toucherai par exemple, à propos de la famille rurale dans les Basses-Alpes, à un point qui offre un sérieux intérêt; je veux parler des coutumes successorales qui survivent et se détachent sur le fond uniforme du Code civil. Il y en a ici de particulières et dont on signale tout spécialement l'action sur l'état moral auquel je les rattache, aussi bien que sur la conservation du domaine.

Je citerai quelques-unes de ces coutumes dont il est difficile en général de contester l'influence favorable.

Dans l'arrondissement de Castellane et dans la partie supérieure de ceux de Digne et de Sisteron, le père s'associe un des fils héritiers et dispose en sa faveur de toute la quotité disponible, augmentée au besoin par des simulations et des estimations inférieures. On appelle communément cet héritier le *soutien de maison*. Il dote lui-même ses frères et sœurs jusqu'à concurrence de leur part, de telle sorte que, quand la succession s'ouvre, ceux-ci se trouvent désintéressés. Ainsi le domaine est conservé intégralement par l'héritier. En réalité, les dots sont fournies par le travail commun du père et de l'héritier associé. On doit reconnaître qu'il arrive assez souvent que la dot ainsi constituée est de beaucoup inférieure à la valeur de la part en nature, mais on remarque que les cadets s'en contentent sans se plaindre, parce qu'ils préfèrent aux rudes conditions de l'agriculture une industrie moins pénible qu'ils exercent sur place ou au dehors. La coutume est aussi que le mari lègue à sa femme l'usufruit du préciput attribué à l'héritier, mais elle ne peut le réclamer que si elle juge à propos de quitter le foyer commun. Les enfants ont donc tout avantage à entourer de soins la mère de famille pour la garder près d'eux. On évite par là les conflits, trop habituels dans nos campagnes, de l'intérêt et du devoir filial, et les affections demeurent intactes comme le foyer reste debout.

On observe quelques variations sur un fond analogue dans les coutumes successorales des autres parties des arrondissements de Digne et de Forcalquier. La quotité disponible est donnée à l'enfant qui se marie dans la maison. Mais toute donation déguisée pour en augmenter la part rencontre la vive opposition des enfants, et est déférée aux tribunaux. Toutefois les donations portant partage ne laissent pas d'être assez fréquentes ; elles sont faites avec une certaine solennité par le père et la mère, en vue de prévenir les dissentiments après leur mort. Les frères et les sœurs consentent encore à ce que celui que l'on considère comme « le soutien de famille » soit avantagé d'un quart, mais pas au delà. Dans ces partages, les parents se réservent en général une pension alimentaire, payable en redevances, dont l'acquittement, confié au principal héritier, ne souffre généralement aucune difficulté. Cette situation du principal héritier entraîne souvent pour lui des sacrifices dont il ne retrouvera qu'une compensation insuffisante, quand viendra le partage de la succession, les gains du cultivateur restant trop souvent au-dessous de ceux que ses frères trouvent dans la pratique d'autres occupations. Si l'on songe que, d'après l'ancien droit provençal, la quotité disponible était toujours de moitié au moins, on comprend que ces diverses façons d'élargir en quelque sorte jusqu'à la limite extrême les dispositions tolérées par le Code civil, n'accusent au fond que la persistance des vieux usages.

Quelques particularités singulières naissent du mélange des coutumes locales et des prescriptions du Code. Ainsi, il arrive que l'habitation principale ne soit pas vendue, mais qu'elle appartienne à plusieurs. On voit se produire alors un fait assez curieux, c'est la transformation de la *bastide* en *hameau* par la juxtaposition de plusieurs familles issues de la même souche, et conservant chacune un foyer distinct sur l'emplacement de l'ancien foyer commun. Ces hameaux

ainsi formés portent presque toujours le nom de la famille au pluriel et non plus au singulier comme anciennement. On disait jadis la *Rollande*, la *Jourdane*, l'*Armande ;* depuis que la *bastide* est devenue *hameau*, on dit les *Rollands*, les *Jourdans*, les *Armands*. « Il y aurait vraiment injustice, écrit un propriétaire du pays, M. Berlier Perussis, cité par M. Claudio Jannet, il y aurait injustice à considérer comme des familles instables, des races qui se perpétuent ainsi sur le même sol, et qui gardent, il faut le dire, religieusement le culte du foyer héréditaire. Mais on n'y saurait voir non plus des familles souches. » Nous conclurons que, même dans les parties où il se fait une certaine décomposition du domaine, la famille est encore loin d'avoir perdu toute cohésion et la tradition tout son empire. On peut sans doute citer des faits en sens inverse ; mais ceux que nous venons de signaler ont assez d'étendue et trop d'importance pour être considérés comme négligeables dans la détermination de l'état moral et économique de ces populations agricoles.

III

VALEUR DES TERRES ET ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ RURALE DANS LES BASSES-ALPES

On ne saurait séparer la condition de la classe des propriétaires de la situation des cultures. Sans entrer dans des détails techniques qui concernent l'agronomie, nous avons déjà distingué, à ce point de vue, la région montagneuse et celle qui est occupée par la vallée, en insistant sur la stérilité de la première, causée surtout par l'abus du défrichement. Il ressort des circonstances mêmes que nous avons décrites, que les petits propriétaires, obligés de les subir, sont condamnés à une existence très pauvre sur le coin de terre qu'il leur faut défendre sans relâche contre la menace des éléments. Comment cette existence ne serait-elle pas

réduite au nécessaire le plus strict? Il ne faudrait pas pourtant trop noircir le tableau. Ce nécessaire du moins il est rare qu'on ne l'ait pas. On a le pain d'abord, non pas toujours le pain sur la blancheur duquel on se montre exigeant dans la plaine, mais le pain de seigle. On peut même signaler des chaumières isolées dans la montagne, où ce pain se durcit dans l'âtre, et oppose au couteau la résistance de la pierre. Comment les montagnards ne chercheraient-ils pas à échapper à cet isolement, aussi plein de privations et d'inconvénients de tous genres que d'ennuis? On se groupe çà et là dans des villages, où ce rapprochement permet de se prêter mutuellement quelque secours; mais les conditions de l'existence n'en demeurent pas moins très dures. Les neiges, les avalanches, les gelées, les ouragans, voilà ce qui accompagne la vie d'aujourd'hui et ce qui menace la vie de demain ! Que de fois ils ont vu périr en un instant les fruits du plus persévérant labeur! Si l'on a pu dire avec vérité que, vers mille mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, l'habitation permanente entraîne pour l'homme tant de dangers et de privations qu'il ne saurait mieux faire que de quitter le sol, qu'est-ce donc lorsque la hauteur s'élève au double ou au triple? Le sol n'offre guère que des pâturages qui semblent faits seulement pour y camper durant l'été. C'est ce qui avait lieu autrefois dans de grandes proportions, alors que la partie montagneuse nourrissait jusqu'à 400,000 moutons transhuments, matière d'un commerce florissant de laine et de fromages, aujourd'hui en pleine décadence.

La région montagneuse devait être d'autant plus atteinte par ce qu'on nomme la crise agricole, que les céréales, sur lesquelles elle s'est particulièrement fait sentir, constituent la principale ressource de cette région, où, dans les parties fertiles, la culture du blé ne se présente pas dans les conditions ingrates que j'ai signalées dans le Var, le blé est d'excellente qualité; dans les Basses-Alpes, il pousse même

avec assez d'abondance pour laisser un excédent à l'exportation. Ce n'est pas qu'en moyenne la production par hectare atteigne à un nombre d'hectolitres très élevé, le chiffre moyen ne dépassant pas une dizaine d'hectolitres, c'est-à-dire les deux tiers de la moyenne générale de la France. Mais ce chiffre moyen de dix hectolitres pour les Basses-Alpes accuse surtout la production extraordinairement faible de certaines parties ; il est loin d'être en rapport avec l'élévation du rendement des terres les plus fertiles du même département. Les agronomes imputent en grande partie cette faiblesse relative de la production à l'usage d'un labour trop peu profond et d'une fumure insuffisante. En présence des 150,000 hectares de céréales, il faut mettre les landes qui couvrent 131,736 hectares, et les terrains rocheux et montagneux qui s'étendent sur 172,657 : chiffres qui ne sont dépassés que par ceux qu'offrent les Hautes-Alpes.

Pour mesurer le degré de richesse ou plutôt de pauvreté du département des Basses-Alpes, le procédé le plus sûr est de mettre les chiffres qui y concernent la valeur des terres et de la production agricole en présence des chiffres généraux qui attestent la moyenne de cette valeur pour toute la France. Ces chiffres feront ressortir la lenteur relative de progrès qui, sans être nuls, n'ont pas marché d'un pas aussi continu et aussi rapide que chez la plupart des autres populations agricoles. Les mêmes calculs serviront de comparaison pour les autres départements méridionaux, et on n'aura qu'à s'y reporter, sans que nous prétendions d'ailleurs attribuer à ces calculs statistiques une valeur absolument rigoureuse. Mais, quoiqu'on puisse les considérer comme simplement approximatifs, ils sont précieux pour éclairer la situation de nos départements en eux-mêmes et relativement les uns aux autres.

Le plus récent document agricole général est la statistique décennale de 1882, ainsi que, pour la valeur des propriétés, l'*Evaluation des propriétés non-bâties*, exécutée

par le ministère des finances. On doit faire des réserves relativement à la baisse de la valeur vénale des terres et des revenus qui s'est opérée depuis ces statistiques et au moment où elles étaient en train d'être terminées. Il convient aussi de faire remarquer que, si la hausse du prix des terres indique en général le développement de leurs produits, il y a néanmoins une part à faire à la recherche, par moments exagérée qui en est faite, de même que, dans l'élévation des fermages, il y a eu à faire également une part incontestable à la demande exagérée aussi des preneurs à bail pendant une période d'une vingtaine d'années. Mais, toutes ces précautions prises à l'égard des conclusions extrêmes qu'on serait tenté de tirer des résultats de la statistique, la baisse, portée au point où elle l'a été dans ces dernières années, conserve son indubitable signification comme symptôme de la crise dont la propriété territoriale a été atteinte.

Or, à consulter la statistique agricole arrêtée en 1882, le résultat de la comparaison établie avec les précédentes statistiques décennales se résout dans une augmentation notable des produits agricoles et des valeurs rurales. Cette augmentation s'est fait beaucoup moins sentir dans les Basses-Alpes à certains égards et dans plusieurs des départements méridionaux, dont nous nous sommes occupés.

En somme, l'agriculture française, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, produit par an aujourd'hui près de 400 millions de francs de denrées végétales de plus qu'en 1862. Le produit par hectare a subi une augmentation parallèle et se mesure par les proportions suivantes évaluées en francs : 153 fr., en 1840 ; 278 fr., en 1862 ; 294 fr. en 1882.

Nous parlons ici de valeurs en francs, et non de la quantité de la production, parce que c'est la situation du propriétaire qui nous occupe en ce moment. Cet accroissement révèle depuis 1840 pour les céréales une augmentation de près de 85 pour 100; pour la pomme de terre, de plus de 121 pour 100; pour les prairies artificielles, de 100 pour 100. La

vigne, dans cette même période, a pris au point de vue de la valeur vénale du produit par hectare l'accroissement le plus considérable, il est de 128 pour 100. Mais cette augmentation ne s'applique qu'à une partie de la période et ne s'est pas soutenue à la suite de la funeste invasion phylloxérique. Le prix du vin seul s'est beaucoup élevé. Nous n'avons pas cité les autres produits. Sauf pour le colza, il y a eu augmentation générale. Or, sans dégager ici la moyenne de l'augmentation de la valeur vénale pour chaque département, relativement à la totalité des produits, le coup-d'œil jeté sur les principales productions prises à part, indique pour les Basses-Alpes un faible accroissement.

Les calculs sur l'accroissement de la valeur par hectare, ont encore plus de précision. L'accroissement de la valeur vénale de la propriété rurale par hectare a été d'un tiers entre 1851 et 1881. La vigne tient la tête avec les jardins maraîchers. Cette valeur, dans son total, se serait élevée pour la France de 61 milliards de francs en 1851, à 91 milliards et demi en 1881.

Or, en ces trente années, on voit que les Basses-Alpes tombent presque au minimum d'augmentation, une augmentation de 27 francs par hectare ; seuls les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse en offrent une moindre, celle du premier est de 25 francs, celle du second seulement de 14. La faiblesse de cet accroissement ressort d'autant plus qu'on le rapproche des maxima obtenus par certains départements. Nous laissons de côté ceux des régions du Nord, le département du Nord lui-même, qui a vu s'accroître dans le même intervalle la valeur rurale moyenne de l'hectare pour les trois premières classes de terre, de 1,867 francs, celui du Pas-de-Calais, qui s'est accru de 1,110 francs ; nous nous bornons aux départements, objet de notre enquête ; l'Aude a augmenté de 1,039 francs, le Tarn de 482, l'Hérault de 382, le Gard de 162, la Haute-Garonne de 869, etc., etc. A ce point de vue donc, la pau-

vreté du département des Basses-Alpes n'est que trop démontrée par les chiffres. Ils donnent dans le même département pour les terres labourables : première classe, 3,427 francs l'hectare ; deuxième classe, 2,100 ; troisième classe, 1,415. (La cinquième tombe à 585). — Pour les prés : première classe, 4,166 ; deuxième, 2,965 ; troisième, 1.800. — Pour les vignes, première classe, 3,590 ; deuxième classe, 2,940 ; troisième, 2,073.

Il ne reste plus qu'à établir la même comparaison relativement au fermage et au revenu net imposable. Malgré les difficultés qu'elle reconnaît pour établir ce genre d'évaluation, la statistique de 1882 dégage des résultats importants. Le revenu net imposable des terres représente sensiblement le taux moyen du fermage pour les terres labourables et les prés. En résumé, le revenu net imposable des terres pour la France se serait accru de 39,16 pour 100 en vingt-neuf ans. Quelle est la part des Basses-Alpes dans ce chiffre ? de 1 fr. 20 par hectare ; c'est le plus petit chiffre à l'exception de l'Ardèche, qui n'a augmenté son revenu par hectare que de 72 centimes.

Ces observations ne devront pas encore une fois faire oublier que ces chiffres ne suppriment pas l'existence des terres plus favorisées, de propriétés d'un revenu supérieur ; terres qui se vendent entre 10,000 et 5,000 francs, revenus qui dépassent assez sensiblement la moyenne.

La dimension des propriétés et des cultures offre aussi un intérêt particulier dans les Basses-Alpes. Cette question de la grande, moyenne et petite propriété, d'une si grande importance économique et même sociale, en a une particulière dans un département où, sans la petite propriété, beaucoup de paysans risqueraient de manquer du nécessaire qu'ils arrachent en quelque sorte au sol par un travail persévérant. Ces petits propriétaires l'emportent en nombre dans les Basses-Alpes, ce qui veut dire seulement qu'il y a plus de petites propriétés que de grandes, mais

non qu'elles occupent la plus grande superficie territoriale. Cela ne fait pas exception à la généralité de la France, où la petite propriété n'occupe guère plus du quart du territoire, malgré le dicton exagéré que la terre de France appartient aux paysans. Le sol de l'arrondissement de Digne seul, dans les Basses-Alpes, est occupé pour la plus grande partie par les petits propriétaires, ne laissant à la grande propriété qu'un cinquième. Quant aux limites attribuées à ces dimensions dans le langage du pays, la petite culture va jusqu'à quatre hectares, la moyenne va de quatre à trente, et la grande est celle qui dépasse cette dernière étendue. Or, on compte environ cinq grandes propriétés sur dix mille hectares, quinze moyennes et deux cent soixante petites, ce qui établit entre elles les rapports de nombres un, trois et cinquante-deux. Le nombre des propriétés a beaucoup augmenté depuis une trentaine d'années. De 23,707 en 1862, il était en 1873 de 29,283, soit un accroissement de 23 pour 100. Dans l'enquête de 1866, le directeur des contributions directes affirmait que sur 63,000 cotes, 62,000 étaient en terre de petite tenure, 1,000 en terre de moyenne dimension; deux ou trois propriétés avaient plus de 400 hectares, et 4 seulement dépassaient la valeur de 100,000 francs. Et pourtant, j'y insiste, dans ce même département, la grande propriété, d'ailleurs fixée assez bas comme chiffre initial, couvre 327,952 hectares, la moyenne 216,993 ; la petite propriété seulement 76,748. Il faut même observer que ce département, malgré le nombre considérable des petits propriétaires, ne figure pas parmi les plus morcelés, malgré les cas de morcellement excessif qui n'y manquent pas.

Ainsi on trouve en France dix-neuf départements où les exploitations au-dessous d'un hectare dépassent 30,000. Parmi les départements méridionaux dont j'ai à m'occuper, j'y vois le Gard, l'Hérault, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn; je n'y trouve pas les Basses-Alpes ni les Alpes-Maritimes, ni

la Lozère, qui figurent dans la catégorie moyenne, c'est-à-dire parmi les départements où le nombre moyen des exploitations au-dessous de un hectare est au plus de 15,000. Les Basses-Alpes en comptent 12,607 pour leur part. Ces petits propriétaires qui exploitent un hectare de terre et moins sont pauvres assurément, mais ne le sont pas tous également à égalité d'étendue ; le degré de leurs ressources et de leur aisance est déterminé par la nature des cultures et de leurs produits.

Comme presque partout, au reste, la petite propriété n'est pas la moins bien exploitée, sauf dans les conditions qui, exigeant l'emploi de capitaux plus considérables, assurent aux grands domaines une supériorité incontestable. Lorsqu'elle reste à la petite propriété, elle le doit au faire-valoir direct et à l'énergie qu'il déploye. Quant à la moyenne propriété, les observations consignées dans ces études nous ont conduit plus d'une fois à en porter un jugement peu favorable, qu'on ne saurait sans doute généraliser à l'excès, mais qui s'étend à un trop grand nombre de moyens propriétaires. Nous leur avons adressé le reproche, ou de ne pas exploiter leur domaine, quand ils le pourraient, ce qui pour les moyens domaines aurait tout avantage, ou de trop rivaliser de dépenses de luxe avec les grands propriétaires. Les Basses-Alpes n'encourent pas ces reproches. A la différence du Var, les moyens propriétaires y exploitent généralement eux-mêmes, et ils se trouvent bien de cette absence d'intermédiaires qui absorbent une partie du revenu net et ne valent pas le possesseur pour l'activité et l'intelligence. Dans la partie non montagneuse, dans celle qui appartient à la zone des cultures méridionales, le moyen propriétaire et même les possesseurs de petits domaines, quand ceux-ci ne sont pas trop exigus, jouissent d'une habituelle aisance, si on a égard à la modération de leurs besoins. Le paysan ajoute d'ailleurs en

nombre de cas au produit de ses terres le prix de ses journées.

Les grands propriétaires qui font valoir sont en revanche peu nombreux. Ceux qui exploitent leurs terres se trouvent généralement dans les vallées et sur le bord des rivières, où la culture se fait dans des conditions peu profitables.

Nous recueillons de la part des propriétaires des Basses-Alpes des plaintes particulièrement vives sur les impôts qui pèsent sur ce département pauvre, dans des proportions exhorbitantes. L'impôt foncier, augmenté de nombreux centimes additionnels devenus permanents, atteint dans certaines communes le tiers du revenu net de la terre. On cite des propriétés qui, portées pour un revenu de 5,310 fr. 57 payent 1,585 fr. 10 d'impôt. On nous signale dans la commune d'Allemagne (canton de Riez) une petite ferme portée pour 93 fr. 46 c. de revenu, dont l'impôt monte à 58 fr. 27 c.

La classe des fermiers est loin d'être riche. A peu d'exceptions près, ils sont sans avance et vivent au jour le jour; ils ne paient entièrement leur fermage que dans les bonnes années, et se trouvent aux abois à la suite de deux ou trois mauvaises récoltes.

On peut se demander si le simple métayage ne vaudrait pas mieux dans de telles conditions que le fermage à rente fixe. Au reste, la rente fixe est souvent payée en nature. D'après les stipulations les plus communes, un domaine de 100,000 fr. produit une rente de 100 hectolitres de blé, soit 2,000 fr. au prix de 20 fr. l'hectolitre. Le propriétaire partage avec le fermier les recettes et les frais en ce qui concerne les amandiers ; il reçoit en outre, sous le titre de réserves, certains produits en nature, tels qu'une quantité déterminée de vin, de poulets, d'œufs, etc. Les baux sont fort courts : assez souvent de six ans, ils tombent quelquefois à deux.

Le métayage présente dans la vallée de la Durance des conditions naturellement meilleures que dans les parties

pauvres. L'habitude se répand d'augmenter la part d'avantages au métayer au delà du partage des fruits par moitié. C'est la loi de toutes les espèces de travaux de nos jours. La part du travail augmente, malgré les affirmations contraires du socialisme, et nous ne croyons pas que les propriétaires fonciers puissent s'y soustraire.

IV

CONDITION DES OUVRIERS RURAUX

Les départements méridionaux ne présentent pas en général des salaires extrêmement différents les uns des autres pour le travail rural, sans aller jusqu'à l'égalité et sans représenter non plus partout les mêmes moyens de bien-être. Ceux qu'on trouve dans les Basses-Alpes ne sont pas très inférieurs à ceux de départements réputés plus riches. Offrant une moyenne en temps ordinaire, de 1 fr. 50 à 2 fr. pour les hommes, de 1 franc pour les femmes, ils ne tombent pas trop au-dessous de la moyenne, si on a égard au coût des denrées dont vivent les paysans. Il y a trente ou quarante ans on en était encore à des salaires de 1 fr. à 1 fr. 50 pour les hommes et de 60 centimes pour les femmes. Les valets de ferme gagnaient 180 francs, ils en gagnent 300. Parmi ces salaires, les bûcherons méritent d'être mentionnés à part. Quittant leurs foyers en avril, emmenant avec eux femmes et enfants, pour revenir en juin, pendant ce temps ils vivent sous la tente au milieu des bois, et travaillent depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Aussi, ces rudes travailleurs gagnent des 5, 6 et même 7 francs pour leur journée, tandis que de leur côté, les femmes et les enfants en gagnent environ 3 à détacher l'écorce du bois pour la fabrication du tan.

J'omettrais une particularité intéressante relativement au régime du travail des ouvriers ruraux des Basses-Alpes, si je passais sous silence une circonstance qui permet à un

grand nombre d'entre eux de se déplacer avantageusement de manière à accroître leur salaire et leur épargne, c'est la différence sensible en ces régions des époques où se fait la récolte. Le blé est mûr dans la Crau, la Camargue et les environs d'Arles, aux premiers jours de juin, et il ne l'est que sur la fin d'août ou en septembre aux environs de Seyne et de Barcelonnette. Dans le pays intermédiaire, la maturité a lieu successivement entre ces deux époques. De temps immémorial, la population valide et libre de la partie haute et montagneuse des Basses-Alpes descend vers le Bas-Rhône aux premiers jours de juin, divisée en escouades ou *soques* de trois personnes, deux hommes et une femme ou un enfant. Les hommes coupent le blé à la faucille; les femmes ou les enfants s'occupent des javelles. On paye de 7 à 15 francs par *soque*, suivant le plus ou moins de rareté et de besoin des bras. Cette bande de travailleurs, en remontant vers ses montagnes, se répartit dans les villages selon l'époque de la maturité des blés. Elle rentre chez elle, souvent sans avoir pris aucun repos, mais elle emporte un pécule qu'aucune dépense n'est venue diminuer; car les moissonneurs sont partout nourris et couchés. Depuis une quinzaine d'années, l'usage des machines à moissonner tend à réduire le nombre des moissonneurs. Mais il en arrive pourtant encore beaucoup, et c'est grâce à ces échanges de travailleurs, se déplaçant selon le besoin, que les récoltes peuvent être faites au moment opportun avec une rapidité suffisante.

Populations pauvres, avons-nous dit, mais rarement populations misérables. C'est en présence de cette pauvreté du paysan montagnard qu'on mesure la distance qui le sépare de la misère des ouvriers des villes. Cette pauvreté aujourd'hui, grand progrès des temps, ne connaît plus les souffrances de la faim, et les angoisses du désespoir. Il n'est pas rare que la santé et même qu'une certaine gaîté l'accompagnent. Les vices et leurs conséquences funestes se rencontrent peu

dans ces pauvres foyers, et le mot de foyer lui-même représente quelque chose de tangible qui retient et qui fortifie ; un centre des plus modestes, mais un centre salubre en général, où la famille s'abrite et n'est pas toujours sans connaître d'honnêtes joies. Les privations n'y constituent qu'exceptionnellement l'état d'indigence à la charge de la commune et rarement la mendicité vient affliger les regards du voyageur. Et pourtant, si l'on considère les plus pauvres, le logement est peu brillant. On en voit de plus aisés même, ayant un âne ou un mulet, qui en sont séparés seulement par quelque cloison. Pourtant le mobilier a gagné, la literie surtout. On utilise fort imparfaitement encore, mais mieux qu'il y a trente ou quarante ans, pour la fumure les détritus accumulés aux portes de la demeure au préjudice de l'agriculteur comme de l'hygiène.

VI

DÉPOPULATION. — ÉMIGRATION. — CONCLUSIONS

L'attention a été appelée plus d'une fois sur le mouvement de dépopulation qui s'est produit dans les Basses-Alpes. Nous avons pu en mesurer l'étendue comme nous l'avons fait pour différentes parties de la France par la communication de documents locaux qui embrassent d'assez longues périodes et nous renseignent sur les causes d'un fait qui est loin d'être uniquement spécial à ce nombre restreint de localités, quoiqu'il ne se manifeste pas partout également. La petite ville de Valensole, dans l'arrondissement de Digne, que j'ai citée pour l'étendue de ses épargnes, nous fournit ici un exemple moins édifiant. On peut y suivre, depuis la dernière partie du dix-huitième siècle, le mouvement des mariages, des naissances et des décès. Il en résulte que, de 1774 à 1783, il y a eu 317 mariages, 1362 naissances, 1,223 morts sur une population de 4,086 habitants. De

1805 à 1814, la population n'était plus que de 3,969 habitants, et on signale dans cette période seulement, 247 mariages et 1,323 naissances ; le chiffre des décès est porté à 1,180. La même statistique de 1864 à 1873, me paraît donner lieu à une conclusion instructive. Sur une population réduite à 3,020 habitants, le nombre des mariages n'a pas diminué, il s'est même accru, puisqu'il est de 264. Mais ces mariages sont encore moins féconds, et le chiffre des naissances s'abaisse de 1,323 pour l'époque que nous venons de citer à 937, tandis que le chiffre des décès est de 949. Je citerai de même la commune de Gréoux, de 1356 habitants, en 1864, descendue à 1260 en 1876, diminution de 8 pour 100 en huit années, et la commune de Mazau, qui suit une progression descendante encore plus marquée et qui tombe de 4,000 âmes à 2,500 dans une période de vingt ans.

Plus accusé sans doute dans quelques communes en vertu de circonstances particulières, le fait est général pour le département tout entier qui subit une nouvelle perte de 2,424 habitants dans la seule période quinquennale de 1881 à 1886.

L'émigration ne saurait expliquer que pour la moindre part cette décroissance du nombre des hommes, quoique elle-même ne soit pas sans importance dans les Basses-Alpes. Il est trop évident qu'elle ne s'y produit pas, comme dans certaines contrées, par un excès de densité dans la population, puisque cette densité atteint au minimum de la France, n'étant que de vingt-deux habitants par cent hectares ; la Corse elle-même en a vingt-sept. On ne saurait trouver à cette émigration des Bas-Alpins d'autre cause que l'insuffisance des ressources, et, il faut le dire aussi pour ces populations, un désir assez général d'améliorer leur situation, sans qu'elle soit pour cela intolérable. Cette émigration est tantôt à court terme et a lieu en France, elle se limite alors aux six mois d'hiver ; tantôt elle a lieu à l'étranger. Dans le premier cas, les femmes restent seules au foyer ; elles y pren-

nent la direction des travaux agricoles. Les hommes vont à Lyon, à Marseille, dans d'autres villes qui, le plus souvent, ne s'éloignent pas du Midi. Ils y font divers métiers, plus fréquemment celui de colporteurs. La plupart se font remarquer par l'esprit de conduite. Ils reviennent enrichis d'un millier de francs. Ceux qui ont une instruction plus étendue n'ont pas au même degré l'esprit de retour. Ils se fixent dans les villes où ils ont élu domicile, comme industriels, marchands, ou dans les professions libérales.

L'émigration à l'étranger convient à ces natures entreprenantes. Il est remarquable qu'on la trouve plus fréquemment dans les cantons où le fils est, ainsi qu'on l'a vu, associé à son père comme héritier du domaine, parce qu'elle offre aux cadets un moyen de chercher fortune au dehors. A part même cette circonstance, l'émigration tente ceux qui se sentent de l'énergie et de l'intelligence. Ils se portent volontiers vers le Mexique. La vallée de Barcelonnette compte bon nombre de ces émigrants, qui continuent leurs relations avec la famille, et qui lui envoient des secours. Souvent même il arrive que les émigrants, en quittant le pays où ils ont amassé un pécule, laissent un fonds d'affaire aux nouveaux venus. La première chose que font en général ceux qui rentrent au pays natal est d'y faire bâtir une maison dont l'élégance contraste souvent avec la primitive simplicité des habitations qui les environnent. A cette heureuse colonie, dont le succès a couronné les efforts en leur assurant un revenu assez modeste d'ailleurs, et une demeure confortable, le langage populaire donne un sobriquet qui rappelle leurs lointaines excursions. Il les appelle les *Mexicains*.

On se demande en quittant les Basses-Alpes ce qu'il adviendra de ce département qui figure au nombre des moins favorisés. Il est trop clair, après ce que j'ai dit du sol et des populations qui l'habitent, qu'on ne saurait s'y attendre à une de ces transformations promptes que la production agricole

plus abondante, secondée par de nouveaux engrais, de nouvelles espèces, de nouvelles voies de communication, a fait subir à certaines régions. Non pas sans doute que les méthodes perfectionnées qui partout se répandent n'aient aussi un rôle très utile et très fécond à jouer dans les Basses-Alpes. La plaine et les vallées ont encore à faire de ce côté des progrès qu'elles réaliseront presque sûrement. Le blé notamment peut être produit en quantité supérieure dans ce pays qui se prête souvent si bien à sa culture. Cette plus-value a toutes chances de se produire dans des proportions étendues, mais la régénération du sol, dans la moitié du département, est attachée, à cette opération si considérable du reboisement, qui, vu la quantité d'hectares à reconstituer, ne peut que demander un long espace de temps.

En dehors des effets lents à se produire qu'on en peut attendre, il ne saurait y avoir dans la montagne que des améliorations partielles.

C'est ainsi qu'on pourra y accroître le parti qu'on tire déjà des associations laitières, de la fabrication des fromages qui y constitue déjà une florissante industrie, et d'autres ressources qui restent à développer ou à créer ; mais, quelles que soient la variété et l'étendue de ces ressources d'ailleurs limitées, rien de complètement efficace ne sera accompli tant que les cîmes et les pentes n'auront pas recouvré leur richesse végétale, tant que les pays qu'elles dominent ne seront pas à l'abri des dangers dont elles menacent la sécurité des cultures. Il pourra, il devra arriver que les parties hautes, reconquises par la forêt, se dépeuplent de plus en plus. Qu'importe si les parties basses voient s'accroître leur population aujourd'hui trop clairsemée. La petite propriété doit avoir sa part dans cette transformation salutaire, à condition qu'elle possède quelques capitaux, mais il n'est guère vraisemblable que la grande propriété n'ait pas un rôle important à jouer, si l'on considère les services consi-

dérables qu'elle a rendus, à l'aide des moyens dont elle dispose, dans des conditions analogues. Qu'on se rappelle les higklands de l'Écosse. Là, les grands propriétaires écossais ont pris la place des cultivateurs besoigneux qui maintenaient la misère dans les parties montagneuses. Sauf les inconvénients passagers qui accompagnent les déplacements, ceux-ci même sont loin d'y avoir perdu, et le pays a gagné beaucoup en richesse. Sans se produire avec cet ensemble, avec cette rapidité et cette énergie, un mouvement analogue s'est produit sur certains points dans les Basses-Alpes. Des acquéreurs mieux pourvus de capitaux réunissent de petits et misérables domaines abandonnés par les émigrants, qui les cèdent pour une somme dont leur industrie saura mieux tirer parti. On signale le même fait, avec plus d'étendue, dans les Hautes-Alpes, où ces achats de petits domaines mal cultivés par des propriétaires plus riches ne laissent pas de produire d'heureux effets très appréciables (1).

L'exploitation des terres incultes ou mal cultivées est aussi une de ces opérations où l'association peut avoir aussi son œuvre à faire. Quels que soient les moyens, ce qui est urgent, c'est de remonter la pente fatale où on s'est laissé aller depuis des siècles, et cette conclusion s'applique aux autres départements provençaux comme aux Basses-Alpes. C'est à l'homme à réparer le mal que l'homme a fait, c'est à l'intérêt mieux entendu à prendre la place des faux calculs. Les générations à venir seront peu tentées d'y retomber. Aux rudes leçons de l'expérience les enseignements de la science agronomique s'ajouteront pour les en préserver. Il eût fallu peut-être une dose de force et de sagesse assez grande pour éviter les fautes commises sous l'influence d'un vain espoir de s'enrichir. Il n'en fau-

(1) Voir l'étude de M. Briot, inspecteur des forêts, sur l'*Économie pastorale des Hautes-Alpes*. (Librairie forestière).

dra qu'une très médiocre pour ne plus tomber dans de ruineux écarts, dont le souvenir néfaste restera gravé dans les annales de l'histoire économique de notre pays. Il suffira que l'intelligence plus répandue des conditions qui assurent la conservation et le développement des forces végétales montre à chacun la voie à suivre pour en obtenir toute la somme d'avantages qu'il est possible d'en atteindre sous la condition d'efforts persévérants dont la science elle-même ne dispense pas. On peut espérer sans trop d'illusion que les générations appelées à nous remplacer assisteront dans nos départements déshérités à ce spectacle que nos yeux ne verront pas (1).

Henri BAUDRILLART.

(1) Je ne puis citer toutes les personnes avec qui mon voyage agricole m'a mis en rapport très utilement pour mon enquête. Mais je ne saurais oublier ce que je dois de renseignements à M. de Selve, à M. le docteur Frachier, à M. Frachier, juge de paix à Mézel.

3 0112 099008887